



50ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme au Burundi

Genève, le 29 juin 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son compte rendu.

La Suisse salue certaines améliorations en matière de droits de l'homme au Burundi, telles que la libération récente de 111 prisonniers par grâce présidentielle, le retour d'exil du président de l'ONG anti-corruption OLUCOME ou encore le travail de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), notamment la publication d'un rapport annuel 2021 de qualité après un long débat au niveau national.

Néanmoins, la Suisse reste préoccupée par les violations des droits de l'homme au Burundi, y compris les cas de disparitions forcées et d'arrestations arbitraires ciblant notamment les membres des partis politiques d'opposition.

La Suisse insiste sur l'importance de progresser vers un état de droit et un système judiciaire indépendant pour mettre fin à l'impunité pour toutes les violations et atteintes aux droits de l'homme. A cette fin, la Suisse réitère sa volonté de collaborer de manière constructive avec les autorités burundaises, et de continuer dans cette perspective à s'engager notamment auprès de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et du Ministère des droits de la personne humaine. Elle encourage le gouvernement du Burundi à collaborer avec le Rapporteur spécial et le Haut-

Commissariat aux droits de l'homme, notamment dans la perspective d'une réouverture de son Bureau au Burundi.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Pourriez-vous donner davantage de détails sur votre collaboration avec le gouvernement et les étapes entreprises de votre côté pour initier celle-ci ?

Je vous remercie.